CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DECISION DU MAIRE N° DEC2022-103

MARCHE N°21FCS09
ANNULATION DE LA PATINOIRE 2022

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu les dispositions de l'article L6 4° du Code de la commande publique précisant que l'autorité contractante peut modifier unilatéralement le contrat sans en bouleverser l'équilibre, le cocontractant ayant droit à une indemnisation,

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal n° A2022-37-DGS du 27 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Claude LEGOUY, 1er adjoint au Maire, pour représenter le Maire en son absence du 14 au 25 novembre 2022,

Vu la décision n°DEC2022-48 du 30 mai 2022 concernant la reconduction du marché n°21FSC09 de fournitures courantes et services avec la société EVENT GESTION TECHNIQUE pour la fourniture et l'installation d'une patinoire en glace naturelle pour l'édition 2022 de la patinoire de Noël,

Considérant l'annulation de cette édition 2022, compte tenu des mesures prises en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité,

DECIDE

Article 1 :
L'édition 2022 de la patinoire de Noël étant annulée, une indemnité d'un montant de 2.800 €, calculée selon les modalités du CCAG FCS et représentant 5% du prix annuel du marché, est versée à la société EVENT GESTION TECHNIQUE, titulaire du marché n°21FCS09.

Article 2 :
La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 novembre 2022,

Par délégation du Conseil municipal,
Pour le Maire absent,
Claude LEGOUY,
1er Adjoint au Maire

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

PUBLICATION
Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :
21 NOV 2022

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221121-DEC2022-103-DE
Date de télétransmission : 21/11/2022
Date de réception préfecture : 21/11/2022